



Le Ministre

357

Rabat, le

01 MARS 2021

A

MONSIEUR LE CHEF DE GOUVERNEMENT
ET L'ENSEMBLE DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

Objet : Suspension de tout contact avec l'Ambassade d'Allemagne au Maroc

En raison des malentendus profonds avec la République Fédérale d'Allemagne au sujet des questions fondamentales du Royaume du Maroc, les départements Ministériels et l'ensemble des organismes qui relèvent de leurs tutelles, sont priés de bien vouloir suspendre tout contact, interaction ou action de coopération, en aucun cas ou sous aucune forme, aussi bien avec l'Ambassade d'Allemagne au Maroc qu'avec les organismes de coopération et les fondations politiques allemandes qui lui sont liés.

Toute dérogation à cette suspension, ne pourra se faire que sur la base d'un accord préalable explicite du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger.

Dans ce cadre, il y a lieu de noter que le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger a, également, pris la décision de suspendre tout contact ou démarche avec l'Ambassade d'Allemagne au Maroc.

Nasser BOURITA

Ministre des Affaires Etrangères,
de la Coopération Africaine et des
Marocains Résidant à l'Etranger